MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 328 26 mars 2003

SOMMAIRE

Arches Investments S.A., Luxembourg 15698	bourg	15719
Axus Luxembourg S.A., Strassen	Materis Management Mortiers S.C., Luxembourg	15732
Baillardel S.A.H., Strassen 15737	Materis Management Peintures S.C., Luxembourg	15726
Binian S.A., Luxembourg	Materis Management Réfractaires S.C., Luxem-	
Bormioli Rocco International S.A., Luxembourg 15738	bourg	15733
Compagnie Financière d'Investissements Indus-	Materis Management S.C., Luxembourg	15734
triels, S.à r.l., Luxembourg 15730	Mc Millan Information Technology S.A., Luxem-	
Conforama Luxembourg S.A., Strassen 15739	bourg	15741
Cosmos Holding S.A	Mithris S.A., Luxembourg	15725
E.V. S.A., Luxembourg	Mithris S.A., Luxembourg	15725
Eaulux S.A., Strassen	Naeva S.A., Luxembourg	15731
Eaulux S.A., Strassen	Netxistenz, S.à r.l., Troisvierges	15698
Ecoorse, S.à r.l., Luxembourg 15744	New Village Fund, Sicav, Senningerberg	15738
Elec Sub S.A., Luxembourg	Nortel Networks S.A., Luxembourg	15702
Elec Sub S.A., Luxembourg	Omnium S.A., Luxembourg	15742
Euro Container System S.A., Luxembourg 15739	Patrimoine Chamois S.A., Luxembourg	15713
Euro-Luxembourg, Luxembourg 15743	Patrimoine Les Bleuets S.A., Luxembourg	15711
European Retail S.A., Luxembourg 15735	Pharlyse S.A.H., Luxembourg	15731
Finagi S.A., Luxembourg	Pharlyse S.A.H., Luxembourg	15731
Finagi S.A., Luxembourg	Politrade Holding S.A.H., Luxembourg	15730
Financière Alton S.A., Luxembourg 15738	Power Interactive Multimedia S.A., Luxembourg.	15740
Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur-	Power Interactive Multimedia S.A., Luxembourg.	15740
Alzette 15718	Publi Europe S.A., Strassen	15741
Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur-	RXR 2000, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15717
Alzette 15718	Servitia S.A., Luxembourg	15698
Haute Tension, S.à r.l., Differdange 15743	Servitia S.A., Luxembourg	15698
HBG - Haunstettner Beteiligung Gesellschaft S.A.,	Solux Participations S.A., Luxembourg	15715
Luxembourg 15729	Tac o Tac S.A., Luxembourg	15744
IBCO, Sicav, Senningerberg 15735	Telespazio Luxembourg S.A., Luxembourg	15736
International Design S.A., Luxembourg 15742	TMT - Tapping Measuring Technology, S.à r.l., Lu-	
International Logistic Froid S.A., Strassen 15737	xemburg	15703
Kochia S.A., Luxembourg	Tredief S.A., Luxembourg	15736
Kochia S.A., Luxembourg	TrefilARBED Bissen S.A., Bissen	15742
Kochia S.A., Luxembourg	Tulpen, S.à r.l., Luxembourg	15716
Kodesh S.A., Luxembourg	TurnAroundPartner S.A., Luxembourg	15740
Krupaco Finance S.A., Luxembourg 15737	Valex International S.A., Luxembourg	15739
Linea Holding S.A., Luxembourg 15728	Valex International S.A., Luxembourg	15740
Linea Holding S.A., Luxembourg 15729	Verdoso Investment S.A., Luxembourg	15722
March Europe S.A., Luxembourg 15699	Verdoso Investment S.A., Luxembourg	15725
March Europe S.A., Luxembourg 15702	Vericom S.A., Luxembourg	15741
Materis Management Aluminates S.C., Luxem-	World Fine Chemicals, S.à r.l., Luxembourg	15737

ARCHES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 54.969.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, Réf. LSO-AC00868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCHES INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

(006218.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2003.

NETXISTENZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(900310.3/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2003.

SERVITIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 14.241.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

SERVITIA

Société Anonyme

Signatures

(006610.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 14.241.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, au siège social le 5 mars 2003

Résolutions

- L'Assemblée décide de nommer comme administrateur les personnes désignées ci-après comme suit:
- M. Claude Deschenaux Président
- M. Bruno Agostini Vice-Président
- M. Claudio Bacceli Administrateur
- M. Romano De Carlo Administrateur
- M. Jean-Claude Krieger Administrateur-Directeur
- M. Gabriele Pace Administrateur
- M. Stefano Tabanelli assure la fonction de Secrétaire du Conseil.

La gestion journalière de la société est confiée à M. Jean-Claude Krieger, administrateur-directeur, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne ERNST & YOUNG, société civile, Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SERVITIA

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006619.3/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

MARCH EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 89.116.

In the year two thousand and three, on the eighteenth of February.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing at Contern (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the Board of Directors of the Company, pursuant to a resolution of the Board of Directors dated 13 February 2003 at 12.00 p.m.,

an extract of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

- 1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 5 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C-1592 of 6 November 2002 page 76406 and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 89.116. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 23 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C-1640 of 15 November 2002, page 78675.
- 2. The issued share capital of the company is fixed at Euro 3,210,045 (three million two hundred and ten thousand forty-five euro), divided into 24,800 (twenty four thousand eight hundred) ordinary shares and 2,543,236 (two million five hundred forty-three thousand two hundred thirty-six) shares of class A with a par value of Euro 1.25 (one euro twenty-five cents) each.
- 3. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at Euro 30,000,000 (thirty million euro), by creating and issuing 24,000,000 (twenty-four million) new shares with a par value of Euro 1.25 (one euro twenty-five cents) each and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the articles of incorporation of the Company.
- 4. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in article 6 of the articles of incorporation of the Company, which are as following:
- (a) the authorisation will expire at the end of a period of five years after the date of publication of the Articles but may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;
 - (b) the issue price of the new shares is Euro 1.25 (one Euro twenty-five cents) each;
- (c) the Board of Directors may proceed to such increase in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion;
- (d) the Board of Directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares under issuance;
- (e) the shares issued may be paid up totally or partially, by contribution in kind, by cash contribution, by conversion of receivables or reserves, or by any combination thereof, to be determined by the Board of Directors;
- (f) this increase of capital may be subscribed and shares issued subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Board of Directors;
- (g) each time the Board of Directors decides to increase the share capital in application of the above-mentioned authorisation, it will issue new shares of any existing class of the shares or new classes of shares, being ordinary shares or preference shares, redeemable or not;
- (h) subject to the provisions of article 8 of the Articles, the Board of Directors is specially authorised to define the condition of the redemption and the modalities of the financial rights attached to the new shares under issuance as defined under article 21 of the Articles in compliance with the Articles and may in particular determine what assets and operations are allocated to the class of shares under issuance;
- (i) the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.
- 5. In its meeting of the 13 February 2003, the Board of Directors of the Company has decided the increase of the subscribed share capital of the Company with an amount of Euro 1,772,730 (one million seven hundred seventy-two thousand seven hundred thirty euro) pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to raise it from its current amount of Euro 3,210,045 (three million two hundred and ten thousand forty-five euro) to Euro 4,982,775 (four million nine hundred eighty-two thousand seven hundred seventy-five euro), subject to payment of a share premium amounting globally to Euro 177,273 (one hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-three euro), by creating and issuing 1,418,184 (one million four hundred eighteen thousand one hundred eighty-four) new shares of class A.
- 6. The Board of Directors has decided that the subscription and the paying up of the new 1,418,184 (one million four hundred eighteen thousand one hundred eighty-four) shares of class A, as well as the share premium, has to be done by contribution in cash and that the paying up of the new 1,418,184 (one million four hundred eighteen thousand one hundred eighty-four) shares of class A will be realised within 1 month.
- 7. The Board of Directors has further decided to have the increase of the subscribed share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant Mr John Seil, Director of the Company, with full power of substitution, a power of attorney

to record the liberation of the new 1,418,184 (one million four hundred eighteen thousand one hundred eighty-four) shares of class A and the payment of a share premium amounting globally to Euro 177,273 (one hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-three euro), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the subscribed share capital of the Company, to request the subsequent amendment of articles 5 and 6 of the Articles so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the new shares of class A to the subscriber and to do all the necessary to implement the foregoing.

- 8. The new 1,418,184 (one million four hundred eighteen thousand one hundred eighty-four) shares of class A have been fully subscribed by MARCH LIMITED, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street Hamilton HMD11, Bermuda.
- 9. The new 1,418,184 (one million four hundred eighteen thousand one hundred eighty-four) shares of class A have been fully paid up on 18th February 2003 through a contribution in cash as evidenced by the blocking certificate delivered by STATE STREET BANK AND TRUST COMPANY.
- 10. The justifying documents of the subscriptions and of the payment of the new 1,418,184 (one million four hundred eighteen thousand one hundred eighty-four) shares of class A, as well as the share premium, have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.
- 11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

«The subscribed corporate capital is set at Euro 4,982,775 (four million nine hundred eighty-two thousand seven hundred seventy-five euro), divided into twenty four thousand eight hundred (24,800) Ordinary Shares and 3,961,420 (three million nine hundred sixty-one thousand four hundred twenty) shares of class A with a par value of Euro 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, fully paid up.»

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 6.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

«The authorized capital is set at Euro 25,048,225 (twenty-five million forty-eight thousand two hundred twenty five) divided into 20,038,580 (twenty million thirty eight thousand five hundred eighty) shares with a par value of Euro 1.25 (one euro twenty-five cents) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at twenty-three thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en sa réunion du 13 février 2003 à 12.00 heures, un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1. La Société a été constituée suivant acte notarié, en date du 5 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-1592 du 6 novembre 2002 page 76406 et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.116. Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-1640 du 15 novembre 2002, page 78675.
- 2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à Euro 3.210.045 (trois millions deux cent dix mille quarante-cinq euro) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires et 2.543.236 (deux millions cinq cent quarante-trois mille deux cent trente-six) actions de classe A ayant une valeur nominale de Euro 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.
- 3. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé est fixé à Euro 30.000.000 (trente millions euro) par création et émission de 24.000.000 (vingt-quatre millions) d'actions nouvelles ayant une valeur nominale de Euro 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 6 des statuts.
- 4. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des statuts, en tenant compte que:
- (a) cette autorisation expirera cinq ans après la date de publication des Statuts mais pourra être prorogée pour une nouvelle période de 5 ans maximum par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;
 - (b) le prix d'émission des nouvelles actions sera de Euro 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

- (c) le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions à sa discrétion, en une ou plusieurs fois et à tout moment;
- (d) le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission des nouvelles actions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre;
- (e) la libération des actions peut se faire totalement ou partiellement par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou réserves ou par toute combinaison de ces modalités à déterminer par le Conseil d'Administration;
- (f) l'augmentation de capital pourra être souscrite et les actions nouvelles émises avec prime d'émission; le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Conseil d'Administration;
- (g) chaque fois que le Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital social de la Société, comme il en a le pouvoir, le Conseil d'Administration procédera à l'émission de nouvelles actions de toutes classes d'actions existantes ou de nouvelles classes d'actions, qu'elles soient ordinaires, préférentielles, rachetables ou non;
- (h) sous réserve des dispositions de l'article 8, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à définir les conditions de rachat et les modalités des droits financiers attachés aux nouvelles actions à émettre telles que définies par l'article 21 conformément aux Statuts et pourra, en particulier, déterminer les actifs et les opérations correspondant à la classe d'actions à émettre;
- (i) le Conseil d'Administration peut déléguer tout directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.
- 5. En sa réunion du 13 février 2003, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de Euro 1.772.730 (un million sept cent soixante-douze mille sept cent trente euro) suivant l'article 6 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de Euro 3.210.045 (trois millions deux cent dix mille quarante-cinq euro) à Euro 4.982.775 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze euro), sujet au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de Euro 177.273 (cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-treize euro), par création et émission de 1.418.184 (un million quatre cent dix-huit mille cent quatre vingt-quatre) nouvelles actions de classe A.
- 6. Le Conseil d'Administration a décidé que la souscription et le paiement des 1.418.184 (un million quatre cent dixhuit mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions de classe A ainsi que de la prime d'émission devront se faire en numéraire et que le paiement des 1.418.184 (un million quatre cent dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions de classe A sera réalisé dans le délai d'un mois.
- 7. Le Conseil d'Administration a également décidé d'avoir l'augmentation de capital acté par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à Monsieur John Seil, Administrateur de la Société, avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de la libération des 1.418.184 (un million quatre cent dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions de classe A et du paiement de la prime d'émission d'un montant total de Euro 177.273 (cent soixante-dix sept mille deux cent soixante-treize euro), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts de la Société afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des nouvelles actions de classe A au souscripteur et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de ce qui précède.
- 8. Les 1.418.184 (un million quatre cent dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions de classe A ont été entièrement souscrites par MARCH LIMITED, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street Hamilton HMD11, Bermuda.
- 9. Les 1.418.184 (un million quatre cent dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions de classe A ont été entièrement payées le 18 février 2003 par apport en numéraire comme en témoigne le certificat de blocage délivré par STATE STREET BANK AND TRUST COMPANY.
- 10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des 1.418.184 (un million quatre cent dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions de classe A ainsi que de la prime d'émission ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.
- 11. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé Euro 4.982.775 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze euro), divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires et en 3.961.420 (trois millions neuf cent soixante et un mille quatre cent vingt) actions de classe A, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 Euro) chacune, entièrement libérées.»

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à Euro 25.048.225 (vingt-cinq millions quarante-huit mille deux cent vingt-cinq euro) qui sera divisé en 20.038.580 (vingt millions trente-huit mille cinq cent quatre-vingt) actions de Euro 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de vingt-trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: J. Seil, A. J.-J.Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, vol. 16CS, fol. 72, case 11. - Reçu 19.500,03 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 mars 2003.

(006703.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

MARCH EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 89.116.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(006705.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 73.356.

Extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company by the name of NORTEL NETWORKS S.A. (hereinafter the «Company»), with its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, held in Luxembourg on February 24, 2003

The meeting of the shareholders is presided by Teun Chr. Akkerman.

The chairman designates as secretary Gé van der Fits.

The meeting of the shareholders designates as scrutineer Antoinette Otto.

The shareholders represented at the meeting by proxies in writing and the number of shares held by the shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, the thousand shares (1,000) with a par value of thirty-one euros $(\le 31.-)$ each, representing the entire share capital of the Company of thirty-one thousand euros $(\le 31,000)$ are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

- 1. To accept the resignation of Mr Gordon Allan Davies, Assistant General Counsel, residing Heathfield Avenue, Sunninghill Berkshire, SL5 OAL, United Kingdom, as company director of the company with effect from January 17, 2003.
- 2. To accept the nomination of Mr Gareth Allan David Pugh, Chartered Accountant, residing in 4 Hyde Green, Marlow, Buchs, SL7 1QL, United Kingdom as company director of the Company with effect from January 17, 2003.
 - 3. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholders.

Thereafter the meeting of the shareholders has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders resolves to accept the resignation of Gordon Allan Davies, Assistant General Counsel, residing Heathfield Avenue, Sunninghill Berkshire, SL5 OAL, United Kingdom, as company director of the company with effect from January 17, 2003.

Second resolution

The meeting of the shareholders resolves to accept the nomination of Mr Gareth Allan David Pugh, Chartered Accountant, residing in 4 Hyde Green, Marlow, Buchs, SL7 1QL, United Kingdom as company director of the Company with effect from January 17, 2003.

There being no further items on the agenda the Chairman closed the meeting.

Luxembourg, February 24, 2003.

Signature / Signature / Signature Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03993. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Attendance list

Shareholder	Number of	Value in €	Signature
	shares		
NORTEL NETWORKS B.V	1	31 €	Signature
NORTEL NETWORKS INTERNATIONAL FINANCE & HOLDING BV	999	30,969 €	Signature
Total	1,000	31,000 €	
Signatura / Signatura / Signatura			

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006652.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

TMT - TAPPING MEASURING TECHNOLOGY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1122 Luxemburg, 32, rue d'Alsace.

H. R. Luxemburg B 91.897.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen

1) Die Gesellschaft deutschen Rechts DANGO & DIENENTHAL, Kommanditgesellschaft, mit Gesellschaftssitz in D-57072 Siegen, Hagener Strasse 103, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Siegen unter Abteilung HRA und Nummer 3014,

hier vertreten durch:

- a) Herrn Jörg Dienenthal, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-57234 Wilnsdorf, Am Rex 3, und
- b) Herrn Manfred Dango, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-57072 Siegen, Harkortstrasse 15,

beide handelnd in ihrer Eigenschaft als Komplementär der vorbenannten Gesellschaft DANGO & DIENENTHAL;

2) Die Gesellschaft luxemburgischen Rechts PAUL WURTH S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1122 Luxemburg, 32, rue d'Alsace, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter Sektion B und Nummer 4.446,

hier vertreten durch:

- a) Herrn Marc Solvi, Dipl.-Ing., wohnhaft in L-3961 Ehlange, 56, route des 3 Cantons, und
- b) Herrn André Kremer, Dipl.-Ing., wohnhaft in L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue,

beide handelnd in ihrer Eigenschaft als Prokuristen mit A-Zeichnungsbefugnis, der vorbenannten Gesellschaft PAUL WURTH S.A.

Welche Komparenten, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Kapitel I.- Zweck, Bezeichnung, Sitz, Dauer

Art. 1. Unter den Firmen

- DANGO & DIENENTHAL, Hagener Strasse 103, D-57072 Siegen, nachstehend «DDS KG» genannt und
- PAUL WURTH S.A., 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxemburg, nachstehend «PW S.A.» genannt

wird durch gegenwärtige Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn, dessen Abänderungs- und Ergänzungsgesetzen und der gegenwärtigen Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind Engineering und Entwicklung, Herstellung, Vertrieb und Handel sowie Wartung von Stichlochmaschinen und Sonden, einschliesslich Zubehör, für Schmelzöfen, insbesondere Hochöfen und Schachtöfen, sowie die Vergabe von Lizenzen und Fabrikationsrechten.

Sie kann alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen, betreffend bewegliche wie unbewegliche Güter vornehmen insofern diese Handlungen ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann sich in jedwelcher Form an anderen Geschäften, Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen, die denselben, einen ähnlichen oder verwandten Zweck verfolgen oder die geeignet sind, die Entwicklung des Unternehmens zu fördern.

- Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung TMT TAPPING MEASURING TECHNOLOGY, S.à r.l.
- Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Zeit gegründet.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Geschäftsanteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt 240.000,- (zweihundertvierzigtausend) Euro und ist eingeteilt in 240 (zweihundertvierzig) Geschäftsanteile zu je 1.000,- (tausend) Euro.

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von 240.000,- (zweihundertvierzigtausend) Euro zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.
- Art. 7. Durch Beschluss der Außerordentlichen Generalversammlung, der wie in Sachen Abänderung dieser Satzung, gemäss Artikel 18 getroffen wird, kann das Kapital erhöht oder herabgesetzt werden.
 - Art. 8. (1) Übertragungen von Geschäftsanteilen an andere Gesellschafter können frei erfolgen.
- (2) Verfügungen jeglicher Rechte betreffend die von der DDS KG gehaltenen Geschäftsanteile zugunsten der Herren Manfred Dango und Jörg Dienenthal und etwaige weitere Verfügungen dieser Herren zugunsten ihrer jeweiligen Abkömmlinge sowie Verfügungen der DDS KG zugunsten ihrer heutigen Gesellschafter können frei erfolgen.
- (3) Beabsichtigt ein Gesellschafter, Geschäftsanteile an andere Personen als die in Absatz (1) und (2) genannten zu übertragen, so hat er sie zunächst den Mitgesellschaftern nach Maßgabe folgender Bestimmungen zum Vorerwerb anzubieten:
- a) Er hat die Anteile den übrigen Gesellschaftern durch eingeschriebenen Brief anzubieten unter Angabe der Person, die erwerben soll. Die übrigen Gesellschafter sowie Herr Manfred Dango und Herr Jörg Dienenthal sowie deren jeweilige Abkömmlinge haben das Recht, diese Anteile im Verhältnis der ihnen gehörenden Anteile zu erwerben. Dieses Erwerbsrecht können die Gesellschafter an andere Gesellschafter abtreten. Die Erwerbsabsicht muss dem verkaufswilligen Gesellschafter innerhalb von 4 Wochen nach Eingang des Verkaufsangebotes mit eingeschriebenem Brief mitgeteilt werden.
 - b) Das Erwerbsrecht kann nur für die gesamte angebotene Beteiligung ausgeübt werden.
- c) Der Verkauf und die Abtretung der Beteiligung hat in notarieller Form binnen vier Wochen nach Ablauf der Frist nach Buchstabe a) zu erfolgen. Unteilbare Spitzenbeträge fallen dem Gesellschafter mit dem geringsten Geschäftsanteil zu.
- d) Der Kaufpreis bei Ausübung des Erwerbsrechts entspricht dem auf den verkauften Geschäftsanteil entfallenden anteiligen Unternehmenswert.
- Der Unternehmenswert beträgt das Fünffache des durchschnittlichen Ergebnisses (Art. 227 Ziffer 21 de la loi fondamentale) nach Maßgabe der letzten drei, dem Erwerbsangebot vorangehenden Geschäftsjahre. Maßgeblich sind die durch die Gesellschafterversammlung festgestellten Jahresabschlüsse.
- (4) Wird das Vorerwerbsrecht nach Maßgabe des Absatz (3) nicht oder nicht fristgerecht ausgeübt, gilt die Zustimmung der Gesellschafter zur Verfügung an den benannten Erwerber als erteilt.
- (5) Geht die Beteiligung der DDS KG auf mehrere Rechtsnachfolger über, so können diese die der DDS KG eingeräumten Rechte zur Stellung eines Geschäftsführers und zur Entsendung von Mitgliedern in den Verwaltungsrat nur gemeinsam und einheitlich ausüben.
- (6) Bei Insolvenz eines Gesellschafters und falls eine Übernahme von dessen Geschäftsanteilen durch die übrigen Gesellschafter zustande kommen kann, haben die übrigen Gesellschafter, sowie im Falle der Insolvenz der DDS KG vorrangig Herr Manfred Dango und seine Nachkommen und Herr Jörg Dienenthal und seine Nachkommen, das Recht, dessen Geschäftsanteile anteilig zu übernehmen. Das vorerwähnte Vorrangsrecht für Herrn Manfred Dango und seine Nachkommen und Herrn Jörg Dienenthal und seine Nachkommen kann nicht auf Dritte übertragen werden.
- (7) Sollte keinerlei Übernahme zustande kommen, kann die Einziehung der Anteile oder die Liquidation der Gesellschaft durch die Gesellschafterversammlung beschlossen werden.
- Art. 9. Jeder Geschäftsanteil gibt seinem Eigentümer einen anteiligen Anspruch auf die Gewinne und das gesamte Vermögen der Gesellschaft.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde. Für den Konfliktfall zwischen dem Niessbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-propriétaire) kann nur der Eigentümer die Rechte des betreffenden Geschäftsanteils ausüben.

Kapitel III.- Verwaltung

Art. 10. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem von den Gründungsgesellschaftern ernannten Verwaltungsrat. Er besteht aus mindestens 6 (sechs) Mitgliedern, die von der Generalversammlung für eine Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Die ausscheidenden Verwaltungsratsmitglieder können wiedergewählt werden.

Der Verwaltungsrat funktioniert als kollektives Organ. Er hat die weitestgehenden Befugnisse zur Führung und Verwaltung der Gesellschaft und zur Verwirklichung ihres Zweckes.

Zur Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten bedarf es der Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, die von zwei verschiedenen Gesellschaftern gestellt worden sind.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte für die jeweils nächste Sitzung einen Vorsitzenden. Desweiteren kann er einen Sekretär bestellen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss und mit der Erstellung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen beauftragt wird.

Der Vorsitzende leitet die Sitzungen. Der Vorsitzende lädt zu den Sitzungen ein.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates können von jedem Gesellschafter, einem Mitglied des Verwaltungsrats oder von einem Direktor, dem die tägliche Geschäftsleitung übertragen worden ist, einberufen werden.

Die Verwaltungsratssitzungen werden sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern mindestens zwanzig Tage im voraus mittels eingeschriebener Briefe angekündigt. In dem Einberufungsschreiben ist die Tagesordnung des Verwaltungsrats und der Ort der Sitzung zu bezeichnen. Sitzungen können auch unter dringenden Umständen ohne das vorstehend beschriebene Verfahren abgehalten werden. Im Einberufungsschreiben ist die Art dieser Umstände anzugeben.

Falls jedoch alle Mitglieder des Verwaltungsrats bei einer Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden, kann die Sitzung ohne vorheriges Einberufungsschreiben abgehalten werden.

Eine Sitzung des Verwaltungsrates soll mindestens einmal im Quartal stattfinden. Die Sitzungen finden am Sitz der Gesellschaft statt, die Mitglieder können auch einstimmig einen anderen Sitzungsort beschliessen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied ist berechtigt, sich in den Verwaltungsratssitzungen durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten zu lassen, welches schriftlich, fernschriftlich (Fax) oder über allgemein akzeptierte elektronische Mittel bevollmächtigt wurde.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann nur rechtsgültig beschliessen oder handeln, wenn mindestens vier der Verwaltungsratsmitglieder anwesend sind und alle Mitglieder vertreten sind. Beschlüsse werden mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen, wobei in jedem Fall die Stimmen von zwei Verwaltungsratsmitgliedern erfordert sind, die von zwei verschiedenen Gesellschaftern gestellt worden sind.

Erweist sich eine Sitzung des Verwaltungsrats als beschlussunfähig, so wird ein neuer Sitzungstermin vom Vorsitzenden festgelegt.

Art. 13. Die Protokolle sämtlicher Verwaltungsratssitzungen werden von allen anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 14. Die Verwaltungsratsmitglieder können nur in ordnungsgemässen Verwaltungsratssitzungen handeln. Jedes Mitglied des Verwaltungsrats hat eine Stimme.

Beschlüsse des Verwaltungsrates können aber auch, auf Vorschlag des Vorsitzenden, mit Einwilligung aller Verwaltungratsmitglieder, schriftlich, fernschriftlich, auf elektronischem Wege oder telegraphisch gefasst werden. Die Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder auf einem oder auf mehreren Exemplaren der Beschlussschrift gilt als Einwilligung zu diesem Verfahren. Ein solcher Beschluss ist nur gültig, wenn er einstimmig erfolgt.

Der Verwaltungsrat begleitet und berät die Geschäftsleitung bei strukturellen Fragen und ebenso bei Bedarf bei der laufenden Gestaltung der Aktivitäten. Die Mitglieder bringen Erfahrungen und Erkenntnisse aus ihrer Tätigkeit, auch in anderen Bereichen, ein.

Der Verwaltungsrat ist zuständig für den Abschluss und die Veränderung der Dienstverträge von Direktoren und legt die Bedingungen für die Dienstverträge von Prokuristen und Handlungsbevollmächtigten fest.

Der Verwaltungsrat legt insbesondere fest:

- a) Grundsätze und Leitlinien der Geschäftspolitik, auch hinsichtlich Märkten und Kunden sowie der technischen Entwicklung;
 - b) Grundsätze der Kalkulation und Preispolitik;
 - c) Grundsätze für Zahlungs- und Garantiebedingungen sowie Bonitätsanforderungen bei Kunden und Lieferanten;
 - d) Organisationsplan und Personalplanung;
 - e) Unternehmensplanung einschließlich Investitions- und Finanzplan.

Der Verwaltungsrat befasst sich mit Beschlussvorlagen für die Generalversammlung und gibt diese zur Vorlage an die Generalversammlung frei.

Der Verwaltungsrat kann eine Geschäftsordnung für die Geschäftsleitung erlassen.

Die Geschäftsleitung ist gehalten, außergewöhnliche Geschäftsvorfälle mit dem Verwaltungsrat zu beraten.

Kapitel IV.- Geschäftsleitung

Art. 15. Die Gesellschafterversammlung ernennt mindestens zwei Direktoren, die nicht Verwaltungsratsmitglieder sein dürfen, an die sie die tägliche Verwaltung und die laufende Geschäftsleitung der Gesellschaft überträgt.

Die Gesellschafter, die gemeinschaftlich mindestens 50% der Geschäftsanteile halten, haben das Recht, einen der beiden geschäftsleitenden Direktoren zu stellen. Eine Ablehnung kann nur aus einem in der fachlichen oder persönlichen Eignung liegenden wichtigen Grund erfolgen. Das Recht zur Abberufung aus wichtigem Grund bleibt unberührt.

Ein Beschluss der Gesellschafterversammlung betreffend die Abberufung eines der geschäftsleitenden Direktoren gilt als gefasst, wenn die Gesellschaftergruppe, die ihn gestellt hat, diesem Beschluss zugestimmt hat. Ist ein Gesellschafter, der zu der Gesellschaftergruppe gehört, die einen der geschäftsleitenden Direktoren gestellt hat, nicht mehr Inhaber des oder der Geschäftsanteile, die zur Ausübung des Rechtes, einen geschäftsleitenden Direktor zu stellen, berechtigt haben, so treten die neuen Inhaber dieser Geschäftsanteile an seine Stelle.

Die Gesellschaft wird im Rahmen der täglichen Geschäftsleitung durch die Unterschrift von zwei geschäftsleitenden Direktoren oder von einem geschäftsleitenden Direktor zusammen mit einem Prokuristen, verpflichtet.

Art. 16. Die geschäftsleitenden Direktoren führen alle Geschäfte gemeinsam, sie handeln in Gesamtverantwortung. Im Rahmen der festgelegten Grundsätze und Leitlinien führen die geschäftsleitenden Direktoren die Gesellschaft mit dem Ziel einer dauerhaften befriedigenden Gewinnerzielung. Die Marktposition soll hierzu gefestigt und ausgebaut und die technische Weiterentwicklung der Produkte betrieben werden.

Leistungsverkehr mit Gesellschaftern und mit Unternehmen, die mit Gesellschaftern verbunden sind, erfolgen grundsätzlich zu Marktpreisen.

Kapitel V.- Generalversammlungen

Art. 17. Die Gesellschafterversammlungen können von jedem Mitglied des Verwaltungsrates oder jedem Gesellschafter einberufen werden. Die Einberufung erfolgt mittels eines eingeschriebenen Einberufungsschreibens. Das Einberufungsschreiben enthält die Tagesordnung und wird mindestens zwanzig Tage im voraus an die im Register angegebene Adresse eines jeden Gesellschafters gesendet.

Falls jedoch alle Gesellschafter bei einer Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert wurden, kann die Versammlung ohne vorheriges Einberufungsschreiben abgehalten werden.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in den Generalversammlungen gefasst. Die Generalversammlung hat vollständige Zuständigkeit, alle Rechtsgeschäfte, die im Zusammenhang mit dem Geschäft der Gesellschaft stehen, anzuordnen, auszuführen und zu genehmigen.

Die Generalversammlung beschliesst insbesondere über:

- a) Feststellung des Jahresabschlusses, Gewinnverwendung, Wahl des Abschlussprüfers
- b) Bestellung und Abberufung des Verwaltungsrates
- c) Bestellung, Abberufung und Entlastung von Direktoren
- d) Verschmelzung oder Auflösung der Gesellschaft.

Die ordentliche wie die außerordentliche Generalversammlung ist nur beschlussfähig, wenn in ihr mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden mit einer Mehrheit von drei Vierteln der Stimmen des anwesenden oder vertretenen Kapitals getroffen.

Erweist sich eine Generalversammlung als beschlussunfähig, ist unter Beachtung der gleichen Formen und Fristen und mit der gleichen Tagesordnung eine neue Generalversammlung einzuberufen, wobei die Einladungsfrist jedoch auf zehn Tage verkürzt werden kann. Diese neue Generalversammlung ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Sitzung der Generalversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Mitglieder beschlussfähig; darauf ist in dem Einberufungsschreiben hinzuweisen.

Art. 19. Eine ordentliche Generalversammlung findet mindestens einmal im Jahr statt und zwar in den ersten 6 Monaten. Die Generalversammlungen finden in der Regel am Sitz der Gesellschaft statt, die Gesellschafter können jedoch auch einstimmig einen anderen Versammlungsort beschliessen.

Die Gesellschafter wählen aus ihrer Mitte für die Versammlung einen Vorsitzenden und zwar mit der in Artikel 18 vorgesehenen Mehrheit.

- **Art. 20.** Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem Protokoll festgehalten. Die Protokolle sind vom Vorsitzenden jeder Versammlung zu unterschreiben. Abschriften oder Auszüge sind von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates zu unterschreiben.
 - Art. 21. Jeder Gesellschafter verfügt über so viele Stimmen wie er Anteile besitzt oder vertritt.
- Art. 22. Jeder Gesellschafter kann sich in einer Gesellschafterversammlung durch einen oder mehrere Bevollmächtigte vertreten lassen. Die Vollmacht bedarf der Schriftform.

Kapitel V.- Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinnverteilung, Rücklagen

- Art. 23. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des Kalenderjahres.
- Art. 24. Die Generalversammlung ernennt einen Wirtschaftsprüfer zur Prüfung der Bücher und Abschlüsse der Gesellschaft.
- Art. 25. Jedes Jahr zum einunddreissigsten Dezember werden die Geschäftsbücher und die Konten der Gesellschaft abgeschlossen und der Verwaltungsrat stellt ein Inventar aller beweglichen und unbeweglichen Güter, sowie aller Forderungen und Schulden der Gesellschaft auf und verfertigt eine Übersicht über alle ihre nicht bilanzierten Verpflichtungen sowie die Schulden der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, in welcher die notwendigen Abschreibungen und Rückstellungen getätigt werden müssen
- Art. 26. Die Gesellschafter verpflichten sich unwiderruflich und uneingeschränkt, sich jeglichem direkten oder indirekten Wettbewerb auf dem Tätigkeitsgebiet der Gesellschaft zu enthalten.
- Art. 27. Die Gesellschafter haben die feste Absicht, sich zwischen ihnen aus diesem Vertrag ergebende Probleme und Streitfragen in fairer und freundschaftlicher Weise zu regeln.

Sollte sich wider Erwarten bei unterschiedlichen Auffassungen kein Einvernehmen erzielen lassen, wird ein Schiedsgremium bestellt, das sich aus jeweils einem von beiden Partnern benannten Mitglied und einem Neutralen, auf den sich beide Gesellschafter einigen müssen, zusammensetzt.

Sollte das Schiedsgremium nicht innerhalb eines Monats nach Einleitung des Verfahrens zustande kommen oder eine vom Schiedsgremium vorgeschlagene Lösung von den Gesellschaftern nicht angenommen werden, gilt für den Rechtsweg luxemburgisches Recht, Gerichtsstand ist Luxemburg-Stadt.

Koster

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr 4.000.- (viertausend) Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft werden, für eine Dauer von 6 (sechs) Jahren ernannt:
- a) Herr Manfred Dango, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-57072 Siegen, Harkortstrasse 15;
- b) Herr Rainer Dango, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-57076 Siegen, Grobestrasse 40;
- c) Herr Jörg Dienenthal, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-57234 Wilnsdorf, Am Rex 3;
- d) Herr Marc Solvi, Dipl.-Ing., wohnhaft in L-3961 Ehlange, 56, route des 3 Cantons;
- e) Herr Emile Lonardi, Ingénieur Technicien en Mécanique, wohnhaft in L-4945 Bascharage, 30, rue de Schouweiler;
- f) Herr Heinz Horn, Dr. rer. pol., wohnhaft in D-45470 Mühlheim-Ruhr, Semmelweisstrasse 26.
- 2) Zu Direktoren der Gesellschaft werden ernannt:
- Herr André Kremer, Dipl.-Ing., wohnhaft in L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue, und
- Herr Hans-Jochen Grisse, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-57080 Siegen, Kalmbergstrasse 7.
- 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-1122 Luxemburg, 32, rue d'Alsace.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Dienenthal, M. Dango, M. Solvi, A. Kremer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 15CS, fol. 99, case 9. – Reçu 2.400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 26. Februar 2003.

T. Metzler.

(006794.3/222/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

ELEC SUB S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 89.979.

In the year two thousand and two, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ELEC SUB S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed enacted on November 18, 2002, not yet published.

The meeting is declared open at 11.00 a.m. and is presided by Mr Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, as secretary of the meeting. Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France is elected as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. To increase the issued capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one million two hundred thirty-one thousand euro (EUR 1,231,000.-).
- 2. To issue six hundred thousand (600,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription for the new shares by ELEC CAPITAL, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg and having its registered office located at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities of ELEC CAPITAL.
- 4. To increase the authorised capital of the Company to an amount of one billion euro (EUR 1,000,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share.
- 5. To approve the redemption by the Company of fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) of its own shares and to reduce the corporate capital by an amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 30,998.-) and to cancel fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) shares owned by the Company.

- 6. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 5 of the agenda.
 - 7. Miscellaneous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
 - (v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and upon review of a report by the board of directors on the increase of the authorised capital, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one million two hundred thirty-one thousand euro (EUR 1,231,000.-).

Second resolution

The meeting resolved to issue six hundred thousand (600,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present extraordinary general meeting of shareholders.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-infact of ELEC CAPITAL by virtue of a proxy given today.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ELEC CAPITAL for the six hundred thousand (600,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in all assets and liabilities of ELEC CAPITAL, as related in the balance sheet of the company dated today, which will remain here annexed.

The subscriber acting through its duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of all the assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the assets and liabilities to the Company.

The above mentioned subscriber acting through its above mentioned attorney-in-fact further declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognised that each new share issued has been entirely paid up and that all assets and liabilities of ELEC CAPITAL have been transferred or assigned to the Company.

In relation to the said contribution, DELOITTE & TOUCHE, réviseurs d'entreprises, with its registered office at Strassen, has prepared a report in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies. Said report, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, contained the following conclusions:

«Based on the verification procedures applied as described above:

* the value of the contribution is at least equal to the number and value of the 600,000 shares of par value EUR 2,00 each; and

* we have no further comment to make on the value of the contribution.»

Thereupon, the meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the six hundred thousand (600,000) new shares to ELEC CAPITAL.

Fourth resolution

The meeting resolved to increase the authorised capital of the Company to an amount of one billion euro (EUR 1,000,000,000.-), divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

Fifth resolution

The meeting resolved to approve the redemption at nominal value by the Company of fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) of its own shares so far held by ELEC CAPITAL S.A. and contributed to the Company as a result of the contribution made pursuant to the resolutions hereabove and as a consequence to reduce the Company's corporate capital by an amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 30,998.-) by cancellation of those own shares.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the meeting resolved to amend the first two paragraphs of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«Art. 5. The Company has an issued share capital of one million two hundred thousand and two euro (EUR 1,200,002.-), divided into six hundred thousand and one (600,001) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share fully paid-in.

The Company has an authorised share capital of one billion euro (EUR 1,000,000,000.-), divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share.»

There being no further business, the meeting is terminated at 11.30 a.m.

Expenses

As the contribution in kind results in ELEC CAPITAL, a company with registered office in Luxembourg, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to article 4-1 of the Law of 29 December 1971 which provides for capital duty exemption in this case.

The parties estimate the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société ELEC SUB S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 novembre 2002, non encore publié.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital émis d'un montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million deux cent trente et un mille euros (EUR 1.231.000,-).
- 2. Emission de six cent mille (600.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation du capital proposée.
- 3. Acceptation de la souscription des nouvelles actions par ELEC CAPITAL, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de Elec Capital.
- 4. Augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-), divisé en cinq cents millions (500.000.000) d'actions avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.
- 5. Acceptation du rachat par la Société de ses propres quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions et réduction du capital social d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 30.998,-) et suppression de quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions.
- 6. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 5 de l'ordre du jour.
 - 7. Divers.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (v) Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et revu le rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital autorisé, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million deux cent trente et un mille euros (EUR 1.231.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'émettre six cent mille (600.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Me Laurent Schummer, prémentionné, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ELEC CAPITAL en vertu d'une procuration donnée ce jour.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ELEC CAPITAL à six cent mille (600.000) actions avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et de libérer intégralement ces actions par apport en nature de tous les actifs et passifs de ELEC CAPITAL, sur base d'un bilan en date de ce jour, qui restera ci-annexé.

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des actifs et passifs à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actifs et passifs à la Société.

Le souscripteur prénommé a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été libérée entièrement et que tous les actifs et passifs de ELEC CAPITAL ont été transférés à la Société.

En relation avec cette prédite contribution, DELOITTE & TOUCHE, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Strassen, a préparé un rapport conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps a contenu les conclusions suivantes:

«Sur base des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

* la valeur de l'apport est au moins égale au nombre et à la valeur des 600.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2.00 chacune; et

* nous n'avons pas d'autres commentaires à faire sur la valeur de l'apport.»

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six cent mille (600.000) actions à ELEC CAPITAL.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital autorisé de la Société à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-), divisé en cinq cents millions (500.000.000) d'actions avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter le rachat à la valeur nominale par la Société de quinze mille quatre cent quatre-vingtdix-neuf (15.499) de ses propres actions jusqu'à présent détenues par ELEC CAPITAL S.A. et apportées à la Société en conséquence des apports effectués sur la base des résolutions ci-dessus et en conséquence de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 30.998,-) par annulation de ces actions propres.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier les deux premier alinéas de l'article 5 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social émis de la Société est de un million deux cent mille et deux euros (EUR 1.200.002,-) divisé en six cent mille et une (600.001) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-), divisé en cinq cent millions (500.000.000) d'actions avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Evaluation des frais

Comme l'apport consiste en un apport des tous les actifs et passifs de ELEC CAPITAL, une société avec siège social à Luxembourg, à la Société, celle-ci se réfère à l'article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption de droit d'apport dans ce cas.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte à deux mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, L. Schummer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 22, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 décembre 2002.

(006699.3/211/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

ELEC SUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 89.979.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(006700.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

PATRIMOINE LES BLEUETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. R. C. Luxembourg B 91.895.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alfred Wilms, administrateur de sociétés, né le 12 août 1944, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2;
- 2) Madame Christiane Monsieur, sans profession, née le 21 avril 1946, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2, ici représentée par Monsieur Alfred Wilms, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Anvers, le 15 janvier 2003;

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PATRIMOINE LES BLEUETS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 3^e jeudi du mois de mai à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31.12.2003
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

 1) Monsieur Alfred Wilms, prénommé, cent soixante-quinze actions
 175

 2) Madame Christiane Monsieur, prénommée, cent soixante-quinze actions
 175

 Total: trois cent cinquante actions
 350

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trentecinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Furos.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a.- Monsieur Alfred Wilms, administrateur de sociétés, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2.
- b.- Madame Christiane Monsieur, sans profession, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2.
- c.- Monsieur John Weber, conseil fiscal, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
- la société anonyme EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
 - 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
 - 5.- Le siège social est fixé à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Wilms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2003, vol. 423, fol. 65, case 2. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2003.

H. Hellinckx.

(006792.3/242/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

PATRIMOINE CHAMOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. R. C. Luxembourg B 91.896.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alfred Wilms, administrateur de sociétés, né le 12 août 1944, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2:
- 2) Madame Christiane Monsieur, sans profession, née le 21 avril 1946, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2, ici représentée par Monsieur Alfred Wilms, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Anvers, le 15 janvier 2003;

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PATRIMOINE CHAMOIS S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 3^e jeudi du mois de mai à 9 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Alfred Wilms, prénommé, cent soixante-quinze actions	175
2) Madame Christiane Monsieur, prénommée, cent soixante-quinze actions	
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trentecinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a.- Monsieur Alfred Wilms, administrateur de sociétés, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2.
- b.- Madame Christiane Monsieur, sans profession, demeurant à B-2000 Anvers, Orteliuskaai 2.
- c.- Monsieur John Weber, conseil fiscal, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
- la société anonyme EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
 - 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
 - 5.- Le siège social est fixé à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Wilms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2003, vol. 423, fol. 65, case 6. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2003.

H. Hellinckx.

(006793.3/242/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

SOLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 72.788.

RECTIFICATIF

Au lieu de:

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier 2003 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION Société à Responsabilité Limitée démissionnaire.

Pour extrait conforme

il y a lieu de lire:

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION Société à Responsabilité Limitée démissionnaire.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006635.2/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

TULPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muehlenbach. R. C. Luxembourg B 91.898.

STATUTS

L'an deux mille trois, le treize février,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Madame Ying Qian, commerçante, demeurant à L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muehlenbach,
- 2) Monsieur Bing Qian, commerçant, demeurant à L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muehlenbach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de TULPEN, S.à r.l.
- Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
 - Art. 4. La société a pour objet l'import et l'export de toutes marchandises.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
 - Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.
- Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 12. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
- **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au 31 décembre 2003.
- Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Madame Ying Qian, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Bing Qian, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales.	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de 850,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
- a) Madame Ying Qian, commerçante, demeurant à L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muehlenbach,
- b) Monsieur Bing Qian, commerçant, demeurant à L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muehlenbach.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée à L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muehlenbach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Qian, B. Qian, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, vol. 16CS, fol. 67, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

P. Frieders.

(006796.3/212/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

RXR 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.400,- EUR.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 40, rue de l'Alzette. R. C. Luxembourg B 60.040.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 28 novembre 2002

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 novembre 2002 que:

- Les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 sont approuvés.
- Décharge est donnée au Gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006600.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

E.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 81.738.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société E.V. S.A. qui s'est tenue en date du 30 janvier 2003 au siège social que:

Madame Annick Flamme ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich.

La ratification de la nomination de Madame Véronique Wauthier nommée en remplacement de Madame Flamme ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Wauthier seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC01047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006862.3/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

Réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2003

Procès-verbal des décisions

1. Conseil d'Administration

Dans sa réunion du 24 février, l'assemblée générale de GREENPEACE LUXEMBOURG A.s.b.l. a élu les personnes suivantes membres du Conseil d'Administration de la FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG:

Paul Delaunois, président

Steve Francis

Jacquie Kremer

Les personnes ainsi nommées co-optent Barbara Hémon comme membre du Conseil d'Administration. Steve Francis est nommé trésorier, Barbara Hémon secrétaire et Jacquie Kremer vice-présidente de l'Etablissement.

2 Castionnaires

Le Conseil d'Administration désigne Pascal Husting en tant que gestionnaire de la FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG.

3. Approbation des comptes 2002 et du budget 2003

Le Conseil d'Administration approuve les comptes sociaux pour l'exercice 2002 et le budget pour l'exercice 2003.

Liste des Administrateurs et Gestionnaire au 25 février 2003

Administrateurs:

Fonction Nom, Profession, Domicile Nationalité
Président Paul Delaunois, employé privé, 16, route de Luxembourg, L-6922 Berg
Vice-Présidente Jacquie Kremer, sans profession, 1, rue des Près, L-9189 Vichten Iuxembourgeoise

Trésorier Steve Francis, employé privé, 69, avenue F. Cornesse, B-4920 Aywaille néo-zélandaise Secrétaire Barbara Hémon, employée privée, 8, rue de Syren, L-5870 Alzingen française

Gestionnaire:

Nom, Profession, Domicile
Pascal Husting, employé privé, 33, rue Michel Rodange,

Nationalité
Iuxembourgeoise

L-4306 Esch-sur-Alzette

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00465. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006852.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Registered office: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

Annual accounts for the year ended 31 December 2002

Auditor's Report

In accordance with your instructions we have audited the attached annual accounts of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG for the year ended 31 December 2002. These annual accounts are the responsibility of the Board of Directors. Our responsibility is to express an opinion on the annual accounts based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with GREENPEACE INTERNATIONAL accounting principles and policies, a true and fair view of the financial position of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG as of 31 December 2002 and of the results of its operations for the year then ended.

Without qualifying our opinion above, we draw the following matter to your attention:

As a result of some of its campaigning activities, the FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG has been named as a defendant in a number of legal actions in the current and prior years.

The FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG believes that it will successfully defend the pending legal proceedings and, therefore, has made no provision in the annual accounts for litigation claims brought against it.

Luxembourg, 24 February 2003.

KPMG Audit

Réviseurs d'Entreprises

T. Feld / C. Lockwood

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(exprimé en euros)

Actif Actif immobilisé		Passif Réser	vos	
	3.256		ve ordinaire	60.693,95
Actif circulant		Dette	=	
Avoirs en banques		-	es et coûts sociaux	
	255.847	7,26 Autre	s dettes	32.718,98
				53.510,83
		Résult	at de l'exercice	144.898,86
Total Actif	259.103	3,64 To	tal Passif	259.103,64
AFFECTA	TION DU RES	ULTAT PO	UR L'EXERCICE 2002	
Réserve ordinaire au 31 décembre 20	02			205.592,81
COMPTE DE PROFITS ET PER		RCICE DU rimé en euro	1 ^{er} JANVIER 2002 AU 31 DECEMBRE 2 ⁱ os)	002
Charges			Produits	
Relations publiques		7.565,70	Dons de particuliersTransfert à GREENPEACE A.s.b.lIntérêts	- 20.500,00
Changement Climatique Organismes	120.272,96			
Génétiquement Modifiés	43.488,69			
Forêts primaires	30.019,53			
Autres charges liées aux campagnes	50.610,41			
	Campagnes:. 2	244.391,59 85.000,00		
Bénéfi	•		Total produits:	653.160,39
	_	653.160,39		653.160,39
Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 20			Reçu 20 euros.	333.700,37
006853.2/000/63) Déposé au registre de	e commerce e	t des sociét	Le Receveur (signé): D. H és de Luxembourg, le 11 mars 2003.	lartmann.

MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

EXTRAIT

Suite à un rachat en date du 20 janvier 2003 par la société de:

- 436 parts sociales détenues par Monsieur Thomas Bier,
- 508 parts détenues par Monsieur Patrice Cassagne,
- 436 parts sociales détenues par Madame Tania Dekovic,
- 436 parts sociales détenues par Monsieur Sergio Lanzani,
- 436 parts sociales détenues par Monsieur Maxime Sibille,
- et
- 544 parts sociales détenues par Monsieur Real Simard

puis l'annulation desdites parts sociales qui s'en est suivie, le capital de la société a été réduit de 27.960 Euros pour être fixé à un montant de 205.910 Euros de sorte que l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 205.910 Euros divisé en 20.591 parts de 10 Euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Guy Allard	544 parts
à Charles Alt	305 parts

VI A	407
à Lorris Amathieu	407 parts
à Bertrand Amelot	436 parts
à Peter Anderson	436 parts
à Brice Bonneviale	305 parts
à Paul Bottomley	305 parts
à Nancy Bunt	407 parts
à Robin Caldwell	305 parts
à Philippe Chassain	305 parts
à Gérard Crèvecoeur	305 parts
à Bénédicte Dattee-Vernat	305 parts
à Philippe Deffrasnes	305 parts
à Hervé Desbordes	305 parts
à Anne Dujeu	305 parts
à Claude Durand	327 parts
à Philippe Esposito	436 parts
à Jean-Pierre Falaschi	305 parts
à Luis Carlos Figueira	407 parts
à Mark Fitzgerald	305 parts
à Daniel Foulon	327 parts
à Hervé Fryda	327 parts
à Margaret Glander	305 parts
à Derek Goossens	407 parts
à Dominique Guinot	305 parts
à Arnaud Haemers	305 parts
à David Hogg	407 parts
à Rémi Jolly	436 parts
à Georges Klatt	305 parts
à Michel Klenk	305 parts
à Jean-Yves Laguillez	544 parts
à Eric Lempereur	436 parts
à Dominique Leplomb	407 parts
à Bengt Löf	407 parts
à Alain Mathieu	544 parts
à Peter Milbrath	305 parts
à Patrick Molitor	305 parts
à Bernard Mosser	436 parts
à Tony Newton	305 parts
à Colin Oxley	407 parts
à Christopher Parr	544 parts
à Christophe Rabiet	305 parts
à Marielle Raulin	381 parts
à Philippe Raveneau	654 parts
à Reiner Roesky	327 parts
à Marco Roma	305 parts
à Elise Roux	407 parts
à Pierre-Alain Sallard	327 parts
à François Saucier	436 parts
à Vi-Xuong Tran	305 parts
à Jean-Christophe Trassard	286 parts
à Benoît Valdelièvre	305 parts
à Eric Valmary	407 parts
à Christoph Wohrmeyer	305 parts
à Guido Ziegler	305 parts
à Laurence Darsy	407 parts»
a Laurence Darsy	ior parts»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Pour MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01475. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006509.3/260/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

EAULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.867.

L'an deux mille trois, le treize février,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EAULUX S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 27 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 836 du 2 octobre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 213 du 7 février 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1568 du 31 octobre 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.867.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lutfiye Caliskan, commerçante, demeurant à F-67000 Strasbourg, 17, rue de Berne,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Emile Acard, employé privé, demeurant à F-67200 Strasbourg, 7, rue du Chemin de Fer.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Camille Bal, avocate à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 15, rue Philippe II.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification du dernier alinéa de l'article sept des statuts, concernant l'engagement de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 7. Dernier alinéa. La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Caliskan, E. Acard, C. Bal, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, vol. 16CS, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

E. Schlesser.

(006714.3/227/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

EAULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 80.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

E. Schlesser.

(006715.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

VERDOSO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.863.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of January. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of VERDOSO INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on June 13, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 546, of September 4, 1997.

The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on December 4, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 539 of April 6, 2002.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium), being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Paul Robat, Senior Account Manager, with professional address at L-1150 Luxembourg, 287/289 route d'Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Approval on the validity of the Extraordinary General Shareholders' Meeting convening;
- 2. Conversion of the 45 existing A shares presently held by Mr R. Cullinan with residence at 25, Oakwood Court, London W14, United Kingdom, into 45 non voting Class A1 shares carrying a special dividend and liquidation right, in accordance with Article 44 of the Luxembourg Company Law;
 - 3. Amendment to the Article 5 of the Company's Articles of Association;
- 4. Authorisation to the Company to repurchase all or part of its A shares and/or all or part of its A1 shares, in accordance with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law and determination of the transaction conditions;
 - 5. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously decides that this meeting has been validly convened.

Second resolution

The general meeting decides to convert 45 class A shares, presently held by Mr R. Cullinan with residence at 25, Oakwood Court, London W14, United Kingdom, into 45 non voting class A1 shares.

The A1 shares are non voting shares carrying a special dividend right and liquidation right in accordance with Article 44 of the Luxembourg Company Law.

Third resolution

The general meeting decides subsequently to amend article 5 of the Company's Articles of association, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one hundred and eighty-three thousand Great Britain Pounds (183,000.- GBP) divided into 255 A shares, 45 A1 shares, 630 B shares and 900 C shares with a par value of one hundred Great Britain Pounds (100.- GBP) each.

To the extent required by Luxembourg law, A1 shares shall grant to their holders the right to receive preferential and cumulative dividends at a rate equal to 5% of their nominal value:

To the extent funds are legally available therefore, in accordance with the Company Law, dividends will be payable in cash to the A1 shares in preference to the A shares, the B shares and the C shares, and any other stock of the Corporation that is not by its terms expressly senior in right of payment to the A1 shares.

The A1 shares shall grant to their holders a preferential right to the reimbursement of the subscription price upon the liquidation of the Company and to receive 15% of the net asset value of A shares and A1 shares, as estimated in good faith by the Board of Directors.

No distribution shall be made to the holders of A shares, B shares and/or C shares (and no monies shall be set apart for such purpose) unless prior thereto, the holders of A1 shares shall have received an amount per share equal to 15% of the net asset value of A shares and A1 shares, as estimated in good faith by the Board of Directors.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and eighty-seven thousand Great Britain Pounds (187,000.- GBP) divided into 255 A shares, 45 A1 shares, 630 C shares and 940 C shares with a par value of one hundred Great Britain Pounds (100.- GBP) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from January 24, 2003 increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all such increase of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to authorize the Company to acquire its own shares, in accordance with Article 49-2 of the Luxembourg Law dated August 10, 1915 on Commercial Companies and Article 5 of the Company's Articles of Association, under the following terms and conditions:

- (a) Shares to be acquired: all or part of the class A of shares, being a number of 255 (two hundred and fifty-five) shares all fully paid in, and/or all or part of the class A1 shares, being a number of 45 (forty-five) shares all fully paid in (the «Acquired Shares»);
 - (b) Duration of the period for which the authorization is given: 18 months;
- (c) Consideration: as consideration for and in exchange of the Acquired Shares, the Company shall pay to the seller an amount to be negociated by the Board of Directors with the seller, provided however that the Board of Directors shall take into account all relevant facts and elements, including the liquidation value set out in Article 5 of the Articles of Association, to determine the consideration.

The general meeting expressly authorizes the Board of Directors to take all actions and sign all documents required to realize this operation.

They're being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil trois, le vingt quatre janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERDOSO INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546, du 4 septembre 1997.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 4 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 539, du 6 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Robat, Senior Account Manager, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 287/289 route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Approbation de la validité de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;
- 2. Conversion de 45 actions de classe A, détenue ce jour par Monsieur R. Cullinan, avec résidence au 25, Oackwood Court, Londres W 14, Angleterre, en 45 actions de classe A1 sans droit de vote et ayant un droit spécial aux dividendes et à la liquidation, conformément à l'Article 44 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
 - 3. Modification de l'Article 5 des Statuts de la Société;
- 4. Autorisation à la société d'acquérir tout ou partie de ses propres actions de classe A et/ou tout ou partie de ses propres actions de classe A1, par application de l'Article 49-2 de la Loi luxembourgeoise sur le sociétés commerciales, et détermination des conditions de la transaction;
 - 5. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité que cette réunion a été valablement convoquée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir 45 actions de classe A, détenues ce jour par Monsieur R. Cullinan, avec résidence au 25, Oackwood Court, Londres W 14, Angleterre; en 45 actions de classe A1 sans droit de vote.

Les actions A sont sans droit de vote et bénéficient d'un droit à un dividende privilégié et d'un droit privilégié en cas de liquidation, conformément à l'Article 44 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent quatre-vingt-trois mille livres sterling (GBP 183.000,-) divisé en 255 actions de classe A, 45 actions de classe A1, 630 actions de classe B et 900 actions de classe C, d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Dans les limites requises par la loi luxembourgeoise, les actions de classe A1 confèrent à leur porteur un droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à 5% de leur valeur nominale.

Dans la mesure où des fonds seront légalement disponibles, et conformément à la Loi sur les sociétés commerciales, les dividendes sont payables aux actions de classes A1 en espèces et par préférence aux actions de classe A, B et C, ainsi que par préférence à tout autre titre de la société qui n'aurait pas droit à un paiement privilégié par rapport aux actions de classes A1.

Les actions de classe A1 confèrent à leur porteur un droit privilégié au remboursement de l'apport lors de la liquidation de la société ainsi qu'un droit à 15% de la valeur nette des actions de classe A et des actions de classes A1, telle qu'estimée de bonne foi par le conseil d'administration.

Aucune distribution ne sera réalisée aux porteurs d'actions A, B et/ou C (et aucun fonds ne pourra être réservé à cette fin) tant que les porteurs des actions A1 n'auront pas reçu au préalable un montant équivalent à 15% de la valeur nette des actions de classe A et des actions de classes A1, telle qu'estimée de bonne foi par le conseil d'administration.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cent quatre-vingt-sept mille livres sterling (GBP 187.000,-) représentées par 255 actions de classe A, 45 actions de classe A1, 630 actions de classe B et 940 actions de classe C, d'une valeur nominale de cent livre sterling (GBP 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 24 janvier 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la société à acquérir ses propres actions, conformément à l'Article 49-2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts de la société, aux conditions suivantes:

- (a) Actions à acquérir: tout ou partie des actions de classe A, au nombre de 255 (deux cent cinquante-cinq) actions entièrement libérées, et/ou tout ou parties des actions de classe A1, au nombre de 45 (quarante-cinq) actions entièrement libérées (les «Actions Acquises»);
 - (b) Durée pour laquelle l'autorisation est accordée: 18 mois;
- (c) Contre-partie: en contre-partie des Actions Acquises, la société payera au vendeur une somme qui sera négociée entre le conseil d'administration et le vendeur, étant cependant établi que le conseil d'administration devra prendre en considération tous les faits et éléments appropriés, y compris la valeur de la liquidation tel qu'indiquée dans l'Article 5 des statuts de la société, afin de déterminer cette contre-partie.

L'assemblée donne expressément pouvoir au conseil d'administration pour prendre et poser toutes actions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et adresse, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, A. Braquet, P. Robat, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2003, vol. 15CS, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(006819.3/220/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

VERDOSO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(006820.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

MITHRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 62.478.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

Signature.

(006626.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

MITHRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 62.478.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 décembre 2002 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,

Madame Ute Bräuer,

Monsieur Abdulla Silim,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes THEMIS AUDIT LIMITED

pour l'exercice leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour MITHRIS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006625.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

KOCHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 46.004.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2003

- 3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 1999, 2000 et 2001, ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire; les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003;
- 4. L'Assemblée acte la démission en date du 27 janvier 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- 5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur;

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003;

6. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon ler, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005849.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

KOCHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 46.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(005852.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

KOCHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 46.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04747, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(005865.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2003.

MATERIS MANAGEMENT PEINTURES, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

EXTRAIT

Suite à un rachat en date du 20 janvier 2003 par la société de 249 parts sociales détenues par Monsieur Jean-Paul Capbern, puis l'annulation desdites parts sociales qui s'en est suivie, le capital de la société a été réduit de 2.490 Euros pour être fixé à un montant de 154.870 Euros de sorte que l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 154.870 Euros divisé en 15.487 parts de 10 Euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Claude Bonassi	826 parts
à Monsieur Jean-Paul Issartel	826 parts
à Monsieur Patrice Fougerouse	826 parts
à Monsieur Jean-Eric Girard	826 parts
à Monsieur JP Aubert	288 parts
à Monsieur JP David	288 parts
à Monsieur Jacques Bonnet	231 parts
à Monsieur Hervé Montoir	279 parts
à Monsieur Jean-Louis Compiègne	279 parts
à Monsieur Bernard Cajasus	132 parts
à Monsieur Alain Rouze	279 parts
à Monsieur Bruno Triolo	226 parts
à Monsieur Jo Roussel	279 parts
à Monsieur Philippe Calvet	249 parts
à Monsieur Philippe Deppe	214 parts
à Monsieur Stéphane Pennel	182 parts
à Monsieur Marcel Masson	558 parts
à Monsieur Alain Quemener	182 parts
à Monsieur Pascal Bouedec	182 parts
à Monsieur Ludovic Fauvarque	249 parts
à Madame Marie Le Got	182 parts
à Madame Sabine Boutonnet	182 parts
à Monsieur Didier Hubo	
	249 parts
à Monsieur Philippe Poujol	249 parts
à Monsieur Bernard Pillon	182 parts
à Monsieur Ignacio Blandini	253 parts
à Monsieur Grégory Brochard	182 parts
à Madame Aline D'Harcourt	182 parts
à Madame Catherine Zilahi	182 parts
à Monsieur Ronan L'Aminot	257 parts
à Monsieur Noël Malabat	181 parts
à Monsieur Stefano Antonello	193 parts
à Monsieur G. Battista Gasperetto	193 parts
à Monsieur Giulio Viglini	193 parts
à Monsieur Paolo Castaldi	290 parts
à Monsieur Valentino Gorla	193 parts
à Monsieur Pacifico Viero	193 parts
à Madame Denise Milan	193 parts
à Madame Anna Maria Fusetti	193 parts
à Monsieur Stefano Taddei	259 parts
à Monsieur Paolo Marabotti	207 parts
à Madame Andrea Della Maggiore	174 parts
à Monsieur Enrico Galardini	174 parts
à Madame Gabriella Grassini	174 parts
à Monsieur Francesc Garcia	240 parts
à Monsieur Sergio Zeni	569 parts
à Monsieur Luca Bruguier	569 parts
à Monsieur Francesco Ghilardi	274 parts
à Monsieur Luca Deri	412 parts
à Monsieur Roberto Manicardi	274 parts
à Monsieur Pasquale Lupo	274 parts
à Monsieur Serse Michieletto	274 parts
à Monsieur Manuela Favali	290 parts»
publication au Mémorial Recueil des Sociétés et	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour MATERIS MANAGEMENT PEINTURES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01479. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006514.3/260/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

FINAGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 11.471.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg le 14 février 2003

Sixième résolution

L'assemblée générale prend connaissance de l'échéance du mandat des organes sociaux.

Elle décide d'appeler aux fonctions d'administrateurs et du commissaire aux comptes, les mêmes membres qui ont été en fonction jusqu'à la présente date.

La durée du mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M-L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006575.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 21.844.

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINEA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 1984, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 249 du 17 septembre 1984, dont les statuts furent modifiés suivant actes notariés, en date du 16 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil C 142 du 28 mai 1985, en date du 18 décembre 1985, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 50 du 26 février 1986, et en date du 17 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 63 du 12 mars 1988.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chante-melle,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de florins néerlandais en Euros au 1^{er} janvier 2002, c'est ainsi que le capital social a un montant de quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt Euros vingt-deux centimes (453.780,22 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 4. Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Florins néerlandais en Euros au 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt Euros vingt-deux centimes (453.780,22 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents Euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Hesperange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: A. Braquet, C. Meyers, I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 16CS, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(006716.3/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 21.844.

R. C. Luxembourg B 21.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(006717.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

HBG - HAUNSTETTNER BETEILIGUNG GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 48.267.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 23 décembre 2002 à 12.00 heures

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 30 juin 2000 et au 30 juin 2001
 - d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant les 30 juin 2000 et 30 juin 2001
 - L'exercice 2000 clôture avec une perte de DEM 14.994,71
 - L'exercice 2001 clôture avec une perte de DEM 12.159,09
 - d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Pour l'année 2000, report de la perte: DEM 14.994,71
 - Pour l'année 2001, report de la perte: DEM 12.159,09
- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 30 juin 2001.
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 30 juin 2001.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006883.3/751/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée. Capital social: 2.108.000,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.119.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 5 novembre 2002 à 10.00 heures au siège social

Résolutions

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 1^{er} juillet 2002, décide de ratifier sa décision relative à la démission de M. Simone Strocchi de ses fonctions de Gérant, à effet du 1^{er} juillet 2002, et à la cooptation, comme nouveau Gérant, de M. Guy Nimax, à effet de cette même date.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 2 juillet 2002, décide de ratifier sa décision relative à la démission de M. Massimo Longoni de ses fonctions de Gérant, à effet du 2 juillet 2002, et à la cooptation, comme nouveau Gérant, de M. Dominique Audia, à effet de cette même date.

Dès lors, l'Assemblée décide de ratifier tous les actes et/ou documents comportant la signature de Messieurs Guy Nimax et Dominique Audia en leur qualité de Gérants de la Société, à compter du jour effectif de leur nomination par le Conseil de Gérance soit: le 1^{er} juillet 2002 pour M. Guy Nimax et le 2 juillet 2002 pour M. Dominique Audia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(006609.3/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

POLITRADE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 25.132.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente décembre à 9.00 heures du matin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société DORWAN PORTFOLIO S.A., dont le siège social est établi à Roadtown, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme holding POLITRADE HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 25.132, a été constituée suivant acte reçu le 21 novembre 1986, publié au Mémorial C n° 29 du 4 février 1987. Les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale sous seing privé du 12 juin 2002, non encore publiée au Mémorial C.
- II.- Que le capital social de la société anonyme holding POLITRADE HOLDING S.A.H., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société POLITRADE HOLDING S.A.H.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

J. Elvinger.

(006665.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

NAEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 31.795.

EXTRAIT

Il résulte:

- 1. De la scission de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en date du 23 décembre 1998 que DELOITTE & TOUCHE S.A. a été nommé Commissaire aux comptes.
 - 2. Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2003 que:
- Monsieur David de Marco, Directeur, demeurant à L-Stegen; Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch, et Monsieur Eddy Dôme, Directeur, demeurant à B-Bastogne, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferri, Mademoiselle Marie-Paule Mockel et de la société GRIMSON SERVICES LTD, démissionnaires:
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A., établie à Luxembourg, démissionnaire;
 - Le siège social a été transféré du 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006704.3/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

PHARLYSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 19.000.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006874.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

PHARLYSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 19.000.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006870.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

EXTRAIT

Suite à un rachat en date du 20 janvier 2003 par la société de

- 224 parts sociales détenues par Madame Catherine Arribagé,
- 264 parts sociales détenues par Monsieur Carlos Tavil,
- 468 parts sociales détenues par Monsieur Edwin Fitch
- 325 parts sociales détenues par Monsieur John Coburn.

et de l'annulation desdites parts sociales qui s'en est suivie, le capital de la société a été réduit de 12.810 Euros pour être fixé à un montant de 226.950 Euros de sorte que l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 6.**Le capital social est fixé à la somme de 226.950 Euros divisé en 22.695 parts de 10 Euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

de leurs apports respectits, a savoir.	
à Pascal Ruche	346 parts
à Sandrine Igel	484 parts
à Arnaud Lay	291 parts
> Al	
à Alexandra Pfalzgraf	291 parts
à Ngoc Tung N'Guyen	179 parts
à Christophe Saint Cricq	102 parts
à Alain Soubranne	179 parts
à Jean-Pierre Amestoy	325 parts
à Frédéric Asseraf	346 parts
	•
à Philippe Boddaert	325 parts
à François Bonnet	325 parts
à Roland Carnet	346 parts
à Guillaume de la Roche Aymon	468 parts
à Dominique Delassus	671 parts
à Sylvestre Dieudonné	285 parts
à Philippe Foré	325 parts
à Jacques Fouchault	346 parts
à Pierre Giagne Agnero	325 parts
à Hubert Hahn	346 parts
à Denis lotti	346 parts
à Julien Latrille	346 parts
à Jean-François Le Nedic	346 parts
à Patrice Maume	325 parts
	•
à Manuel Puigvert	346 parts
à Nathalie Richard	671 parts
à Jean-Pierre Smigielski	346 parts
à Bernard Théron	346 parts
à Philippe Tourbier	325 parts
à Sylvie Rivière	264 parts
à Georges Vieville	244 parts
	-
à Walter Bergalli	366 parts
à Carlos Brey	264 parts
à Bruno Cres	346 parts
à Sergio M Ferreira	386 parts
à Abelardo Medina	508 parts
à Daniel Muniz	264 parts
à François N'Guyen	711 parts
	•
à Jean-Claude Tarascon	508 parts
à Doug Barr	468 parts
à Stéphane de Lestrange	346 parts
à Liam Devlin	264 parts
à Darren Hoste	264 parts
à Richard Koo	671 parts
à John Moses	468 parts
à Andrew Nunn	•
	468 parts
à Micheal Patison	671 parts
à Steve Shackle	264 parts

à Martin Houge	468 parts	
à Jerry Hannifan	468 parts	
à Carlton Buchanan	468 parts	
à John Cominskey	468 parts	
à Glenn Ficher	264 parts	
à David Graf	468 parts	
à Francisco Ingles Novell	468 parts	
à Antonio Martos Riera	468 parts	
à Miguel Parra Medina	468 parts	
à Juan José Sancho Ventura	468 parts	
à José Ramon Torres Cabello	468 parts	
à Thierry Jeanneau	152 parts	
à Eric Lemahieu	152 parts»	
publication ou Mémorial Poqueil des Cociétés et Associations		

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour MATERIS MANAGEMENT MORTIERS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01477. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006512.3/260/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

EXTRAIT

Suite à un rachat en date du 20 janvier 2003 par la société de:

- 207 parts sociales détenues par Monsieur David Harlington
- et 598 parts sociales détenues par Madame Béatrice Gaillard

puis l'annulation desdites parts sociales qui s'en est suivie, le capital de la société a été réduit de 8.050 Euros pour être fixé à un montant de 121.930 Euros de sorte que l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 121.930 Euros divisé en 12.193 parts de 10 Euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

···	
à Monsieur Giuliano Banchero	207 parts
à Monsieur François Brachet	207 parts
à Monsieur Hyung-Mok	207 parts
à Monsieur George Digenis	207 parts
à Madame Tomas Dunnes	207 parts
à Monsieur Serge Ferreira	207 parts
à Monsieur Vladimir Klimov	207 parts
à Monsieur Johnson Lee	207 parts
à Monsieur Didier Mongellas	207 parts
à Monsieur Derrick Morris	207 parts
à Monsieur Jean-Pierre Radal	207 parts
à Monsieur Jean-Pierre Renault	207 parts
à Monsieur Grant Rennison	207 parts
à Monsieur Sarang Roodsari	207 parts
à Monsieur Emile Ziarowski	207 parts
à Monsieur Peter Atkinson	289 parts
à Monsieur Jurgen Grund	289 parts
à Monsieur Robert Neumann	289 parts
à Monsieur Laurence Piepho	289 parts
à Monsieur Tsiugo Takabe	289 parts
à Monsieur Friedrich Weber	289 parts
à Monsieur Christian Doll	289 parts
à Monsieur Marc Gondolf	598 parts
à Monsieur Mike Jackson	598 parts
à Monsieur Serge Lecointe	598 parts
à Monsieur Michaël Leong	598 parts
à Monsieur Christian Marin	598 parts
à Monsieur Rinus Siebring	598 parts

à Monsieur Michel Canovas	722 parts
à Monsieur Clemens Lindahl	722 parts
à Monsieur Jean-Paul Perrin	722 parts
à Monsieur Derek Robinson	722 parts
à Monsieur Robert Plummer	170 parts
à Monsieur Ulf Nicklasson	267 parts
à Monsieur Pierre Meunier	152 parts»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01471. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006500.3/260/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

MATERIS MANAGEMENT, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

EXTRAIT

Suite à un rachat en date du 20 janvier 2003 par la société de

- 1.077 parts sociales détenues par Monsieur Xavier Linel et

- 1.269 parts sociales détenues par Monsieur Emmanuel Becker

puis l'annulation desdites parts sociales qui s'en est suivie, le capital de la société a été réduit de 23.460 Euros pour être fixé à un montant de 928.180 Euros de sorte que l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 928.180 Euros divisé en 92.818 parts de 10 Euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

,,,	de leur's apports respectins, a savoir.	
à	Monsieur Olivier Legrain	15.382 parts
	Monsieur Christian Sacchetti	4.492 parts
à	Monsieur René Riu	4.492 parts
	Monsieur Jean-Richard Germain	4.492 parts
à	Monsieur Patrick Emmanuel de Belloy	3.255 parts
à	Monsieur Marcel Jacquoletto	2.470 parts
à	Monsieur Roger Beesley	1.077 parts
	Monsieur Thierry Bailleux	1.077 parts
à	Monsieur Frédéric Herbaut	1.230 parts
à	Madame Christine Médaksian	1.077 parts
à	Madame Carole Bernard	412 parts
à	Monsieur Bernard Gusparo	431 parts
à	Monsieur Jean Curis	1.009 parts
	Monsieur Franck Gimer	412 parts
à	Madame Pascale Dubreuil	431 parts
à	Monsieur Nikolaus Kreuels	1.075 parts
à	Monsieur Jean-Marc Novene	842 parts
à	Monsieur Andrew Beardmore	1.078 parts
à	Monsieur Thierry Bernard	1.078 parts
	Monsieur Thomas Green	1.269 parts
à	Monsieur Michel Crette	1.269 parts
à	Monsieur Jean-Paul Kovalevsky	1.579 parts
à	Monsieur Jean-François Delaire	1.579 parts
à	Monsieur Thierry Fradin	1.078 parts
à	Monsieur François Bouan	1.983 parts
à	Monsieur Jordi Capdevila	1.699 parts
	Monsieur Eric Bergé	1.362 parts
à	Monsieur Tim Holfert	1.699 parts
	Monsieur Pierre de Lafarge	1.699 parts
	Monsieur Eric Athané	762 parts
	Monsieur Walter Van Dam	1.983 parts
à	Monsieur Wilson Pradie	508 parts
à	Monsieur Rodrigo Lacerda	1.362 parts

à Monsieur Philippe Michielin	1.207 parts
à Monsieur Francis Guilloux	762 parts
à Monsieur Philippe Bello	1.207 parts
à Monsieur Alain Fabre	508 parts
à Monsieur Duilio Isabella	1.012 parts
à Monsieur Xavier Champenois	1.567 parts
à Monsieur David Gauthier	1.012 parts
à Monsieur Régis André	1.239 parts
à Monsieur Carlo Vitali	1.567 parts
à Monsieur Bernard Chapuis	1.567 parts
à Monsieur Umberto Bertoli	1.567 parts
à Monsieur Pierre-Louis Bernard	1.239 parts
à Monsieur Philippe Ronphé	782 parts
à Monsieur Xavier Sebaux	521 parts
à Monsieur Sergio Lazzari	1.567 parts
à Monsieur Richard Mutch	1.222 parts
à Madame Joyce Milbeo-Villemur	1.412 parts
à Monsieur Joël Callerand	1.222 parts
à Madame Marion Schnabel	771 parts
à Monsieur Pascal Rousseaux	1.795 parts
à Madame Catherine Mathieu	900 parts
à Monsieur Olivier Drevon	1.543 parts
à Monsieur Michael Mania	986 parts»
a publication au Mémorial Recueil des Sociétés	et Association

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour MATERIS MANAGEMENT

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01480. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006515.3/260/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

EUROPEAN RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 72.627.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 janvier 2003

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-2180 Strassen, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006707.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

IBCO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 83.739.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mars 2003.

Signature.

(006551.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

TELESPAZIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 70.876.

_

Décision prise par le conseil d'administration en date du 20 février 2003

- La société a transféré son siège social de son adresse actuelle, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Une résiliation de la convention de domiciliation en cours à cette date est donc intervenue.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006713.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

TREDIEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée. R. C. Luxembourg B 46.185.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 3 décembre 2002 à 9.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices sociaux clôturant aux 30 juin 1997, 30 juin 1998, 30 juin 1999, 30 juin 2000 et 30 juin 2001.
- d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant les 30 juin 1997, 30 juin 1998, 30 juin 1999, 30 juin 2000 et 30 juin 2001.

L'exercice 1997 clôture avec un bénéfice de LUF 5.171.098,-.

L'exercice 1998 clôture avec une perte de LUF 6.326.009,-.

L'exercice 1999 clôture avec une perte de LUF 106.908,-.

L'exercice 2000 clôture avec une perte de LUF 150.261,-.

L'exercice 2001 clôture avec une perte de LUF 110.100,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Pour l'exercice 1997:

Apurement des pertes antérieures:	439.160,- LUF
Réserve légale:	125.000,- LUF
Report du bénéfice:	4.606.938,- LUF
- Pour l'exercice 1998:	
Report de la perte:	6.326.009,- LUF
- Pour l'exercice 1999:	
Report de la perte:	106.908,- LUF
- Pour l'exercice 2000:	
Report de la perte:	150.261,- LUF
- Pour l'exercice 2001:	
Report de la perte:	110.100,- LUF

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006559.3/751/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

BAILLARDEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 39.293.

_

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen. Strassen, le 13 février 2003.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / K. Louarn

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006546.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

INTERNATIONAL LOGISTIC FROID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 85.046.

_

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 janvier 2003

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen. Strassen, le 14 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / M. Boland

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006550.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

KRUPACO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.174.

L'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2002 a décidé de remplacer au poste de commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2002, par FIDUCIAIRE BILLON, Réviseur d'Entreprises, L-1471 Luxembourg, 358, route d'Esch.

G. Becquer

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006588.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

WORLD FINE CHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 4.957.870,50 EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.057.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée sur le bilan au 31 décembre 2001 enregistré le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 1, case 5 et déposé au registre de commerce des sociétés le 27 novembre 2002.

En effet, il convenait de lire un bénéfice à reporter de 201.555,- LUF et non pas EUR.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006602.2/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

KODESH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue du Rollingergrung. R. C. Luxembourg B 81.586.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2003 que:

- Monsieur Jean Jacques Druart, Administrateur de société, demeurant à B-6740 Etalle, 11, rue de Houdemont, a été nommé administrateur de type B, en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, à la résidence de l'Etoile au 63, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006603.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

BORMIOLI ROCCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.620.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(006604.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

FINANCIERE ALTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue du Rollingergrung. R. C. Luxembourg B 81.647.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2003 que:

- Monsieur Jean Jacques Druart, Administrateur de société, demeurant à B-6740 Etalle, 11, rue de Houdemont, a été nommé administrateur de type B, en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, à la résidence de l'Etoile au 63, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006606.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

NEW VILLAGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 79.557.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2003.

Signatures.

(006553.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

BINIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue du Rollingergrung. R. C. Luxembourg B 81.412.

_

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2003 que:

- Monsieur Jean Jacques Druart, Administrateur de société, demeurant à B-6740 Etalle, 11, rue de Houdemont, a été nommé administrateur de type B, en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, à la résidence de l'Etoile au 63, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006615.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

CONFORAMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 48.369.

Décision du Conseil d'Administration du 2 octobre 2001

En vertu du pouvoir lui conféré en date du 1^{er} octobre 2001, Monsieur Stéphane Ahr a été nommé directeur-gérant avec pouvoir de gestion journalière. La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Stéphane Ahr ou par sa co-signature obligatoire avec un autre membre du Conseil d'Administration.

P. Kaufmann

COGEDEM S.A. / CONFORAMA HOLDING S.A. / P. Kaufmann

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006647.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

VALEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 65.311.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2003 que:

- le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006630.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

EURO CONTAINER SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 66.202.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04595 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006459.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

POWER INTERACTIVE MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 73.972.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04603 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

POWER INTERACTIVE MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.972.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04604 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006454.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

VALEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 65.311.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001 que:

- FIDEI REVISION, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON Révision et Conseils S.A., démissionnaire.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006638.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

TurnAroundPartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 85.652.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour TurnAroundPartner S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00569. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006648.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

FINAGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 11.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

Signatures.

(006577.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

MC MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois. R. C. Luxembourg B 56.516.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 3 mars 2003 que:

- Les démissions des postes d'administrateur avec effet immédiat de Monsieur Marc Dax et de Monsieur Guglielmo Rebuffatti ont été acceptées. Décharge pleine et entière leur a été donnée pour la période de leur mandat.
 - Le nombre des administrateurs a été réduit de quatre à trois.
- Madame Laurence Thonon, employée privée, demeurant rue des Quais à Houdemont (Belgique) a été nommée comme nouvel administrateur de la société pour une période courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006814.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois. R. C. Luxembourg B 51.203.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 26 février 2003 que:

- La démission pour raisons de santé de Madame Marie-Josée Merjay, demeurant à Garnich (Luxembourg) du poste d'administrateur-délégué a été actée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- Un nouvel administrateur-délégué sera nommé dans un futur proche et qu'entre-temps la société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur.
- La démission de Madame Philomena Fortes Gomes, demeurant à Fentange (Luxembourg) au poste de commissaire aux comptes de la société a été acceptée et décharge lui est accordée pour la période de son mandat.
- Monsieur Dominique Delaby, gérant de fiduciaire, demeurant 6, rue Jean-Pierre Lanter à Itzig (Luxembourg) est nommé commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra cours à partir de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002 qui se tiendra en 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006817.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 33.068.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen. Strassen, le 31 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006555.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

OMNIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 56.008.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 28 février 2003 au siège social

L'Assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, GT LUX AUDIT S.A., Road Town, Tortola, I.V.B.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à GT LUX AUDIT S.A. pour l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée décide de nommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg nouveau commissaire aux comptes de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC01049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006860.3/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

AXUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 23.299.

EXTRAIT

Conseil d'administration:

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration est composé, depuis le 28 février 2003, de la façon suivante:

- 1. M. Jean-Claude Renaud
- 2. M. Pascal Serres
- 3. Dominique Roger
- 4. M. Bruno Arnould
- 5. M. Didier Lefèvre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC06702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006824.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

TrefilARBED BISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal. R. C. Luxembourg B 7.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC01348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006832.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

INTERNATIONAL DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 40.145.

En date du 6 février 2003, Mr Roland Mertens, né le 3 septembre 1955, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a démissionné de son poste d'Administrateur de la société INTERNATIONAL DESIGN S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006589.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

HAUTE TENSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 2, rue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 89.754.

_

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts

Les deux associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Monsieur Philippe Coupez, ouvrier, demeurant au 21, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, vend ses 50 parts à Madame Celeste da Conceicao Teixeira Ribeiro, indépendante, demeurant au 21, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Après cette cession, la répartition des parts est la suivante:

- Celeste da Conceicao Teixeira Ribeiro 100 parts (associé unique)

Par la même occasion il est stipulé que Monsieur Christophe Coupez reste toujours Gérant Technique et Madame Celeste da Conceicao Teixeira Ribeiro Gérante Administrative de la société. La société est de ce fait valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 19.00 heures.

Luxembourg, le 5 janvier 2003.

C. Coupez / C. da Conceicao Teixeira Ribeiro.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(006692.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

EURO-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 38.972.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 31 janvier 2003

La séance est ouverte à 10.30 heures.

L'Assemblée est présidée par Madame Christine Barillet

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra Neymeyer

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Peggy Milan

Madame le Président expose, et l'Assemblée constate:

- que les actionnaires de la société ont été dûment convoqués.
- que les noms des actionnaires présents ou représentés sont consignés sur une liste de présence, attachée aux présentes minutes, et dûment signée par les actionnaires ou leurs mandataires, Madame le Président de l'Assemblée, le Scrutateur et la Secrétaire.
 - qu'il appert de ladite liste que 2 actionnaires sont représentés, détenant 1.250 actions.
- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1. Prononciation sur la continuation ou la dissolution de la Société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 (Decision to continue or dissolve the Company under the terms of Article 100 of the Law of Commercial Companies of 10 August 1915)
 - 2. Divers (Miscellaneous)

Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée décide de la continuation de la Société EURO-LUXEMBOURG S.A., en dépit de la perte qui a été constatée et qui représente plus de la moitié du capital social (according to article 100 of the Law of Commercial Companies of 10 August 1915, the Extraordinary General Meeting decides to pursue the activity of EURO-LUXEMBOURG S.A., despite the loss which has been noted and which represents more than the half of the social capital)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance à 11.00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Bureau

P. Milan / S. Neymeyer / C. Barillet

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01322. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006681.2/1024/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

TAC O TAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 87.119.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 février 2003:

- que le capital social a été libéré en date du 6 décembre 2002,
- que le bilan de l'année 2002 est accepté à l'unanimité,
- que Monsieur François Stéphane a démissionné de son poste d'administrateur et que décharge lui a été accordée,
- que Monsieur François José, employé, demeurant L-5840 Itzig, 8, rue du Commerce, a été nommé comme administrateur

Les actionnaires accordent décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes et reconduisent leur mandat pour l'exercice suivant.

Pour inscription, réquisition, modification

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006656.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

ECOORSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 82.879.

Société créée en deux mille un, le vingt-huit juin par-devant Me Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 82.879 à Luxembourg.

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré au 36, rue des Prés, L-2349 Luxembourg, à partir de ce jour.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

S. François / J. François.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(006658.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2003.

COSMOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.539.

Avec effet au 24 janvier 2003, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RC n° B - 65.906, agissant en sa qualité d'agent domiciliataire a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation conclue en date du 28 avril 2000 avec la société COSMOS HOLDING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006565.1/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange